

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le lundi 31 mars 2025 à 19 h 00**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Josée Beaudoin
Bertrand Bilodeau
Nathalie Laporte
Samuel Côté
Sébastien Bélair
Jean-Noël Leduc
Jean-François Rompré
Jacques Laurendeau

Sous la présidence de Madame la mairesse Nathalie Pelletier.

Sont également présents le directeur général, Me Jean-François D'Amour, la directrice générale adjointe, Me Sylviane Lavigne et la greffière, Me Marie-Pierre Gauthier.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 3.1) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 3476-2025 modifiant le Règlement 3452-2024 prévoyant l'installation d'appareils de mesurage de la consommation d'eau résidentielle et autorisant une dépense et un emprunt de 1 428 000 \$;
 - 3.2) Adoption du Règlement 3478-2025 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application;
 - 3.3) Adoption du Règlement 3479-2025 sur les conditions de service d'électricité.
4. AFFAIRES NOUVELLES
5. QUESTIONS DES CITOYENS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur NousTV et Câble Axion.

Elle est également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube et sur la page Facebook de la Ville de Magog. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville le lendemain de la séance. L'adresse de la Ville de Magog est le www.ville.magog.qc.ca/seancesconseilmunicipal.

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

1. 056-2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Jean-François Rompré

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 3476-2025 modifiant le Règlement 3452-2024 prévoyant l'installation d'appareils de mesurage de la consommation d'eau résidentielle et autorisant une dépense et un emprunt de 1 428 000 \$

Le conseiller Jacques Laurendeau donne avis de motion que le Règlement 3476-2025 modifiant le Règlement 3452-2024 prévoyant l'installation d'appareils de mesurage de la consommation d'eau résidentielle et autorisant une dépense et un emprunt de 1 428 000 \$ sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.

Ce projet de règlement a pour objet d'augmenter la dépense et l'emprunt de 232 000 \$ aux fins de les porter à la somme de 1 660 000 \$, le tout suivant l'ouverture des soumissions, le coût réel des travaux en lien avec l'installation d'appareils de mesurage de la consommation d'eau résidentielle dépassant les estimations budgétaires prévues à ce règlement, en tenant compte des contingences.

Les travaux seront payables par les immeubles résidentiels desservis par le réseau d'aqueduc.

M. Laurendeau dépose également le projet de règlement visé par l'avis de motion.

3.2. 057-2025 Adoption du Règlement 3478-2025 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application

Ce règlement a pour objet d'établir les tarifs d'électricité et les conditions de leur application.

Le règlement comporte des modifications par rapport au projet de règlement déposé lors de l'avis de motion, suivant différentes décisions rendues en mars 2025 par la Régie de l'énergie concernant l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2025-2026.

Ces modifications affectent les tarifs G, M, G9, BR, L, LG, CB et F. Elles affectent également les tarifs d'éclairage public, de luminaires normalisés et certaines dispositions complémentaires.

Des modifications sont donc apportées aux articles 3.2, 4.2, 4.7, 4.10, 4.13, 4.17, 5.2, 5.6, 5.15, 6.3, 6.4, 7.3, 8.4, 8.10 a), 8.10 b),

**PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MAGOG**

9.2, 9.3 et 9.4 du projet de règlement déposé lors de l'avis de motion.

IL EST proposé par la conseillère Josée Beaudoin

Que le Règlement 3478-2025 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3. 058-2025 Adoption du Règlement 3479-2025 sur les conditions de service d'électricité

Ce règlement a pour objet de de fixer les conditions de service d'Hydro-Magog dans ses activités de distribution d'électricité.

IL EST proposé par le conseiller Bertrand Bilodeau

Que le Règlement 3479-2025 sur les conditions de service d'électricité soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet

5. QUESTIONS DES CITOYENS

Questions d'intérêt particulier

Aucune personne n'étant présente, aucune question n'est posée.

6. 059-2025 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Laporte

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 19 h 10.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mairesse

Greffière